

La ville d'Arcachon dit stop aux incivilités

Cette année, la ville d'Arcachon a décidé de dire stop aux incivilités au sein de sa commune.

Le maire d'Arcachon, Yves Foulon, a pris un arrêté municipal pour contrer ses incivilités. Un arrêté qui s'applique non pas seulement l'été, mais durant toute l'année.

Ces incivilités sont caractérisées comme des infractions, et sont passibles d'amendes. Par exemple, se balader torse-nu et/ou en maillot de bain dans la ville, est punit d'une amende de 38 euros.

Affiches, panneaux et publications ont été déployés pour informer la population Arcachonnaise, mais aussi les touristes, sur ces différentes sanctions :

– Le dépôt d'ordures :

– sur la plage : 138 euros d'amende (mégots, canettes, masques...)

– sur la voie publique : 68 euros et jusqu'à 500 euros d'amende en cas de récidive

La ville rappelle qu'elle compte deux déchetteries et qu'il est possible de trouver sur l'ensemble de la commune, des poubelles pour y jeter ses déchets.

– **Le mauvais stationnement** est verbalisé de 35 à 135 euros. (pour en savoir plus sur comment se stationner à Arcachon, [cliquez ici](#))

– **La déjection canine** : 68 euros d'amende.

– **Taguer ou dégrader les biens publics** : 3 750 euros d'amende.

– **Cracher, uriner et faire du bruit** : 68 euros d'amende.

La police municipale qui compte 20 agents, est au pied d'œuvre pour contrôler ces mauvais comportements qui s'intensifient durant l'été.

Le maire de la ville et 17 autres maires de France, réclament l'extension des pouvoirs de la police municipale.

Les 18 élus ont signé une tribune dans le JDD qui demande au Premier ministre de permettre aux agents municipaux de pouvoir réaliser des contrôles d'identité et des interpellations sans passer par la police nationale. Cette demande va être prochainement expérimentée au sein de la ville de Nice.

La ville dit se donner les moyens pour renforcer la sécurité en ville :

« Nous allons renforcer la vidéo-surveillance qui sera surveillée 24 h sur 24, complétée par de l'îlotage. »

© Photo : Pablo Tupin-Noriega (Wikimedia France)